

**RECTIFICATIF AU REGLEMENT DE
CONSULTATION**

PERSONNE PUBLIQUE :
ARS DE GUADELOUPE, SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHELEMY

OBJET DU MARCHÉ :
**PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX DU SITE TECHNIQUE DE LUTTE ANTI
VECTORIELLE DU RAIZET**
AGENCE REGIONALE DE SANTE DE GUADELOUPE, SAINT-MARTIN, SAINT-BARTHELEMY

Procédure utilisée : marché à procédure adaptée

ENREGISTREMENT MARCHES PUBLICS ARS :

MARCHE PUBLIC N° ARS971- 02- 2021 – SERVICES

Date d'envoi de publication : 05 mars 2021

Organisme de publication : PLACE – plateforme des achats de l'Etat <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Rectificatif 01 du 09/03/2021:

Planning pour candidater :

- 1) La **visite des lieux** initialement prévue le jeudi 11 mars 2021 à 10 heures est reprogrammée le **lundi 15 mars 2021 à 10 heures**. Cette visite demeure obligatoire pour candidater au marché. Les candidats devront s'inscrire par mail au plus tard le 12 mars avant 12 heures.

- 2) La **date limite de réception des offres** initialement prévue le 25 mars est reportée le **lundi 29 mars 2021** - Heure limite Guadeloupe 12h00 (soit 17h00 – Heure métropole)

Informations sur les effectifs du candidat sortant :

Les pièces afférentes au candidat sortant et relatives à l'article 7 de la convention collective nationale des entreprises de propreté et services associés du 26 juillet 2011 seront communiquées ultérieurement sur PLACE.

Tous les points du règlement de consultation, non modifiés par le présent document demeurent en vigueur.

La Directrice Générale de l'ARS.